



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **VIT SARL**, Ch. des Bossons 57, 1018 Lausanne
2. Déclaration de faillite: 18.05.2015
3. Suspension de faillite: 13.07.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 03.08.2015
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du 18.05.2015, le Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne a prononcé la dissolution de la société et sa liquidation selon les dispositions applicables à la faillite conf. aux dispositions de l'art. 731 b CO, 154 ORC et 819 CO. But : Toute activité liée à l'organisation de voyages en Suisse et en Chine, aux échanges scolaires entre étudiants suisses et chinois, au commerce entre la Suisse et la Chine; promotion touristique des villes de Chine; opérations commerciales; prise de participations dans toute entreprise visant des buts identiques ou analogues.

Office des faillites de Lausanne
021 316 65 07
1014 Lausanne Adm cant

02271797

